

Des pratiques loin d'un modèle unique

Si le Concordat HarmoS fixe bien un cadre pour l'aménagement des horaires des élèves, l'organisation de l'école à journée continue est aujourd'hui essentiellement du ressort des communes, a rappelé Pascale Marro, secrétaire générale de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin.

«Bien que l'école à horaire continu ne fasse pas l'objet d'un article de la Convention scolaire romande, ni d'une recommandation de la CIIP, cette importante thématique pose de nombreuses questions et je me réjouis qu'elles soient débattues aujourd'hui. Sachant que l'école à horaire continu et les structures de jour soutiennent la socialisation des enfants hors du cadre scolaire, avec des interactions multiples entre élèves de différents âges. Le nombre de places disponibles est donc un véritable enjeu des politiques cantonales et communales.

Pour rappel: l'art. 11 du Concordat HarmoS définit un cadre pour aménager la journée des élèves. Selon ces dispositions, les cantons signataires s'engagent à organiser de préférence le temps d'enseignement de l'école primaire par le biais des horaires blocs et à proposer également des structures de jour répondant aux besoins locaux. L'utilisation de ces structures de jour est facultative et implique en règle générale une participation financière.»



Pascale Marro a remercié les membres du SER pour l'organisation de cette rencontre, «fruit d'une belle coordination entre plusieurs partenaires. Partenaires qui sont également ceux de la CIIP puisque nous avons l'occasion, au sein de la Commission des partenaires, la COPAR, de traiter de nombreuses thématiques transversales, comme la santé ou le climat scolaire».

Le Concordat HarmoS n'impose pas un modèle unique, valable pour toute la Suisse. Les offres peuvent varier de façon à correspondre à la demande et au contexte local. Le but est aussi de contribuer à une meilleure conciliation entre la vie de famille et l'activité professionnelle des parents.

Encore peu répandue

En matière de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, d'encouragement précoce et d'accueil parascolaire, la Conférence des directrices et s directeurs canto-

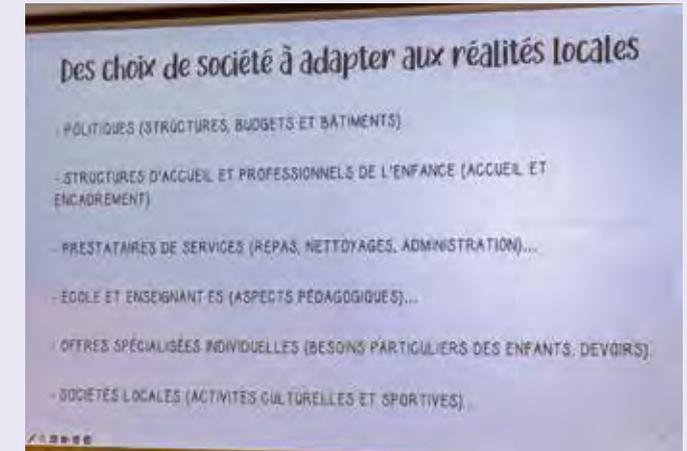
naux de l'instruction publique (CDIP) collabore avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Cette coopération se fonde sur la déclaration commune de 2018 sur l'accueil extrafamilial. Par ailleurs, en 2022, la CDAS et la CDIP ont adopté des recommandations sur la qualité et le financement de l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants.

Selon les informations récoltées par la CDIP, "Les écoles à horaire continu au sens large (prise en charge toute la journée y compris le repas de midi plusieurs jours par semaine) sont peu répandues dans les cantons. En règle générale, l'offre se limite à quelques écoles par canton. Seule une minorité des cantons indique proposer une offre plus importante en la matière." La prise en charge toute la journée étant essentiellement du ressort des communes et non pas des structures cantonales, il y a peu de données disponibles sur ce sujet. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y pas d'initiative, bien au contraire.

L'exemple neuchâtelois

Je peux donner en exemple cette décision, récente, du canton de Neuchâtel qui soutient des projets pilotes d'écoles à journée continue. La commune de Neuchâtel est la première du canton à détailler un tel projet pilote d'école dans les collèges du Crêt-du-Chêne et de Serrières durant trois ans, dès la rentrée d'août 2024.

Son concept s'inspire des projets réalisés en ville de Zurich et dans le Val d'Anniviers. La prise en charge extrascolaire



des enfants sera garantie à toutes les familles qui le souhaitent, peu importe le taux d'activité des parents. Toutes les tranches horaires seront accessibles, à savoir avant l'école, pour le repas de midi ou après les leçons. Afin de permettre aux élèves d'accéder à des activités culturelles et sportives l'après-midi, l'horaire scolaire sera réaménagé (avec une pause de midi plus courte).

Les questions qui vont être traitées aujourd'hui, ainsi que le nombre d'acteurs et d'actrices institutionnel·les impliqués dans les projets d'école à journée continue, montrent bien la complexité de leur mise en œuvre. Les pistes qui vont émerger de ces échanges nous permettront certainement d'avancer dans ce paradigme encore novateur pour beaucoup d'entre nous.»